



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

endométriiose

Question écrite n° 21454

Texte de la question

M. Dominique Le Mèner attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur l'endométriiose. L'endométriiose est une maladie invasive, chronique, et très souvent invalidante, qui touche actuellement une femme sur 10. Or, bien que répandue, cette maladie méconnue souffre d'un accompagnement insuffisant par notre système de soins, ce qui génère notamment un diagnostic généralement très tardif (6 ans en moyenne), entraînant des complications et une multiplication des rendez-vous médicaux. La méconnaissance par les gynécologues des protocoles de soin et techniques chirurgicales les mieux adaptés entraîne par ailleurs des actes opératoires souvent répétés et des prises en charge *a minima*. Cette prise en charge *a minima* de l'endométriiose a des répercussions financières non négligeables sur le système de soins. Ainsi, selon une étude (avril 2012) de la fondation mondiale de recherche sur l'endométriiose, le coût moyen par femme et par année s'élève à de 9 579 € (coûts directs relatifs aux soins 3 113 € et 6 298 € de perte de productivité pour l'employeur). Les coûts relatifs aux soins proviennent principalement de la chirurgie (29 %), d'examens (19 %), de l'hospitalisation (18 %) et des consultations (16 %), auxquels s'ajoutent les coûts liés au recours à la procréation médicalement assistée, l'endométriiose étant souvent cause d'infertilité. Si on évalue le coût par pays sur la base de 10 % de femmes en âge de procréer atteintes par la maladie, le coût total en France pourrait s'élever à 13,6 milliards d'euros pour une population estimée de 1,4 million de femmes touchées. Il lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend prendre afin de mettre en place une meilleure prise en charge de cette pathologie.

Texte de la réponse

L'endométriiose est une pathologie fréquemment rencontrée en gynécologie puisqu'elle concerne environ une femme sur dix. Elle génère un grand nombre de symptômes et se manifeste par des douleurs pelviennes, des menstruations abondantes et peut entraîner une infertilité. Certaines endométriioses peuvent être des formes asymptomatiques. L'information des patientes et des professionnels de santé se fait à l'aide des outils mis en place par l'Agence nationale de sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé (ANSM), la Haute autorité de santé (HAS) ainsi que par les sociétés savantes, tel que le collège national des gynécologues et obstétriciens français (CNGOF) ou les associations de patients. Ceci est d'autant plus important que l'endométriiose est une maladie encore aujourd'hui difficile à diagnostiquer et à traiter. En outre, il convient de s'appuyer davantage sur les structures spécialisées existantes en France, que ce soit dans le domaine de la douleur ou dans celui de l'aide médicale à la procréation. La ministre des affaires sociales et de la santé a parfaitement conscience de la nécessité d'accentuer les efforts engagés afin d'améliorer la qualité des diagnostics et des prises en charge de cette pathologie. Des travaux s'engagent d'ailleurs actuellement à partir, notamment, des contributions de l'association Endofrance.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Le Mèner](#)

Circonscription : Sarthe (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 21454

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [19 mars 2013](#), page 2951

Réponse publiée au JO le : [4 juin 2013](#), page 5773